

Danièle OBONO  
Députée de Paris  
Groupe « La France insoumise »

Madame la Ministre Agnès BUZYN  
Ministère des Solidarités et de la Santé  
14 avenue Duquesne, 75007 Paris

Paris, le 11 mars 2019

Objet : avancement des travaux dans le CHU de Pointe-à-Pitre

Madame la Ministre,

Lors de ma visite en Guadeloupe en mai dernier, j'ai rencontré des représentant·es d'un collectif et de divers syndicats du CHU de Pointe-à-Pitre ainsi que sa direction, avec qui je me suis longuement entretenue concernant la situation du centre hospitalier depuis l'incendie qui s'y est produit en novembre 2017.

Plus d'un an et trois mois après le terrible incendie qui a gravement endommagé la structure, les représentant·es du personnel m'ont fait part de leur grande inquiétude concernant différents sujets et du flou dans lequel demeurent certaines questions pourtant essentielles. Puisqu'aux dires de l'Agence régionale de santé c'est votre Ministère qui a pris le dossier en main, permettez-moi de vous rapporter certaines de ces préoccupations.

- Plusieurs unités de soin n'ont toujours pas été remises en place et les usagers sont réorientés vers des cliniques privées ce coûteraient plusieurs centaines de milliers d'euros à la collectivité. Qu'en est-il exactement, comment s'explique ce surcoût ? De plus, il apparaîtrait que les soins coûtent plus cher aux usagers orientés vers le privé, à l'impossibilité d'être soigné dans un établissement public s'ajoute donc une sanction financière, si le fait était avéré, cela constituerait une rupture d'égalité manifeste. Je vous le demande donc, les usagers sont-ils exposés à des surcoûts obligatoires, de quelque nature qu'ils soient ? Si oui, comment les justifier et qu'est-ce qui est prévu pour y remédier?
- Sur le site du CHU, tous les lieux touchés par la diffusion des suies ne seraient pas décontaminés et le personnel constate encore la présence de moisissures : quel est le calendrier précis des travaux nécessaires au rétablissement du bon fonctionnement de tous les services  
Une des conséquences de cette remise en état inachevée est qu'une partie du personnel du laboratoire d'analyses du CHU a développé des symptômes de malaise physique liés à cet environnement de travail malsain, ces agents exercent donc leur droit de retrait faute de conditions de travail acceptables. Par ailleurs, le laboratoire fonctionnerait en service minimum, et la plupart des analyses sont sous-traitées à d'autres laboratoires, ce qui est entraîné une

dépense qui pourrait être évitée. La direction du CHU semble ne pas reconnaître ces deux points. Qu'en est-il exactement ?

- Dans les semaines qui ont suivi l'incendie, il a été demandé au personnel de faire beaucoup d'heures supplémentaires, notamment de nuit, pour faire face à une situation aussi extraordinaire que dramatique, ce qu'il a fait avec dévouement et professionnalisme. Or le personnel dénonce une très mauvaise gestion de la compensation de cet effort: toutes les heures n'auraient pas comptabilisées ou rémunérées aux taux prévus. Que proposez-vous en signe de reconnaissance à la réaction si courageuse du personnel au moment de l'incendie et après?

Certaine que vous aurez à coeur d'éclaircir ces zones d'ombre, et dans l'attente d'une réponse rapide de votre part, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma sincère considération.

Danièle OBONO

